



Comité Régional de Ball-Trap Auvergne Rhône-Alpes

Isère - Savoie - Hte Savoie - Drôme - Ardèche - Rhône - Ain - Loire - Allier - Cantal - Hte Loire - Puy-de-Dôme

Comité Régional Auvergne Rhône Alpes BT

Compte rendu d'assemblée générale

Du 04/11/2017 à Beaumont Montoux.

Les membres du comité régional de BT Auvergne Rhône-Alpes se sont réunis au restaurant la tonnelle en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. L'Assemblée était présidée par M. Pierre DOYON, président du comité. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Gontier Laurent, secrétaire du comité.

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres excusés : 5

Plus des $\frac{3}{4}$ des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer

Ordre du jour :

- Etudes et propositions des changements de catégories pour les tireurs ayant eu de bons résultats.
- Dotations des tireurs.
- Subventions Régionales.
- Indemnisation arbitres.
- Questions diverses.

La séance a débuté à 9h00

Changements de catégories :

Liste des changements approuvés en pièce jointe.

Dotations Tireurs :

Le comité, après discussion, valide le système de dotation par tickets pour les tireurs ayant fait de bons résultats au cours de l'année.

Le système sera calqué sur celui de la fédération.

Ces tickets devront être acceptés dans tous les stands du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes et auront pour valeur l'équivalence de 25 plateaux.

Ils seront nominatifs et donc utilisables uniquement par le tireur récompensé.

La valeur des tickets a été estimée à :

Pour les disciplines CS et PC : 8€

Pour les disciplines DTL et FU : 5€

Ces tickets ne donnent droit à aucune différence Ni pour le tireur, ni pour le club.

Ne peuvent être ni vendu ni cédé.

Seront récompensés :

Le comité se prononcera sur cette question après l'étude des coûts.

NOTE : Une simulation du cout des dotations a été faite par Patrick Astier (en pièce jointe : Dotation de séries d'entrainement - outil d'estimation du coût.xls)

Les stands devront renvoyer les tickets accompagnés de factures au président du comité Pierre Doyon. Adresse : Le Mas 26510 Rémuzat

Subventions Régionales

Le comité se voit accordé une aide régionale de 9800 €

Indemnisation des arbitres

Après délibération le comité a décidé d'appliquer 2 systèmes d'indemnisation pour les arbitres.

Pour un arbitre ayant à parcourir moins de 240 kms (aller/retour) l'indemnisation a été fixée à 85 €

Pour un arbitre ayant à parcourir plus (+) de 240 kms (aller/retour) indemnisation au frais réel.

Hébergement à l'hôtel : Forfait 65€

Repas du soir : Forfait 16€

Lors des compétitions régionales de fosses le corps arbitral devra être le suivant :

1 arbitre par fosse et marquage tireurs 1.3.5

Questions diverses

- Pierre Baldus : Pourquoi faire des compétitions la veille d'examens important comme le BAC ? Cela pénalise les jeunes tireurs et ces paramètres devraient être pris en compte par la fédération.

La question a été notée et sera posée par le président du comité aux responsable de la fédération.

- ARQUILLIERE Raphael : Serait-il possible de mettre en place un calendrier administratif ?

Réponse du président : Oui. Ce sera fait.

Prochaine réunion fixée au 28 Janvier 2018

Programme de la prochaine réunion qui aura lieu 28 Janvier 2018 Au restaurant la tonnelle à Beaumont-Monteux

Mise en place du calendrier des compétitions.

Définir les tireurs devant être récompensés par tickets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Signature du président

Signature du secrétaire